



# Défendre et Servir la Motte

Association loi 1901

3531 Route de l'Épine  
73290 La Motte Servolex

[deslamotte@laposte.net](mailto:deslamotte@laposte.net)

**Le jeudi 28 janvier 2010,**

## **Association Défendre et Servir la Motte**

3531 Route de l'Épine  
73290 La Motte Servolex  
[deslamotte@laposte.net](mailto:deslamotte@laposte.net)

A

## **M. Luc BERTHOUD , Maire de la Motte Servolex**

Hôtel de ville de la Motte Servolex  
36 av Costa de Beauregard  
73290 La Motte Servolex

**Objet** : constat et propositions concernant les intempéries de janvier 2010

Monsieur le Maire,

Dans l'article du Dauphiné Libéré du 16/01/2010, vous expliquez que : « le 12 janvier, on ne circule pas comme le 12 juillet » et que « Les gens ne sont plus habitués, il faut admettre que l'on ne puisse plus rouler avec son véhicule pendant une journée »

Cette réflexion, pour un tel épisode neigeux, pourrait se comprendre si nous étions dans les Bouches du Rhône mais en Savoie et à basse altitude, c'est inacceptable.

Comment faire pour se rendre à son travail ? Comment le justifier à son employeur ?  
Comment circulent les véhicules d'urgence ?

Nous avons également lu votre lettre « d'explication au Motterains » que vous avez fait paraître le 18/01/2010 sur le site internet de la ville. Nous relevons une incohérence entre les propos retranscrits par le DL et cette lettre. Dans l'article, nous citons :

« Il y a eu pénurie de sel avant le weekend (du 9-10/01)».

Mais sur votre courrier du 18, vous indiquez que les stocks de notre ville étaient épuisés suite à l'épisode neigeux du 4/01. Faut il comprendre, en conséquence, que vous vous êtes seulement inquiété du réapprovisionnement à la veille du 9 et non pas le lendemain du 4, comme cela aurait dû être le cas?

Nous vous rappelons que diriger, c'est prévoir.

Dans cette lettre, vous nous expliquez que certaines des voiries desservant les Motterains ne sont pas du ressort de la ville mais du département. C'est un beau constat.  
Mais êtes vous intervenu auprès de l'instance responsable ?

Il nous semble que les Motterains concernés payent des impôts comme les autres. Impôts, que vous ne vous privez pas d'ailleurs d'augmenter, et ce, de nouveau cette année. Vous expliquez aux Motterains qu'ils doivent nettoyer les trottoirs au droit de leur façade mais la ville elle-même ne l'a pas fait pour nombre de trottoirs sous sa responsabilité (photos en annexe1).

Rappeler la loi, c'est bien. Mais mieux vaut être certain pour le faire d'être irréprochable soi-même. Et puis, M. le Maire, avez-vous pensé à ces Motterains, qui trop âgés, ne sont plus en capacité d'effectuer cette tâche sans risquer, eux-mêmes, de se blesser. N'oubliez pas qu'en tant que maire, vous êtes responsable de la sécurité des piétons et que la praticabilité des trottoirs reste, de par ce fait, de votre responsabilité.

Et pour le futur que proposez-vous ? D'après votre lettre, votre solution se résume à : refaire à l'identique ce qui a déjà été fait. Que d'innovations !!!

Néanmoins vous vous dites à l'écoute des propositions que les Motterains pourraient vous faire. Eh bien, Monsieur le Maire, nous vous prenons au mot

Nous proposons :

- de mettre en place, au niveau des hameaux et des hauts de la Motte, des aires déneigées de faible inclinaison permettant aux Motterains de pouvoir déposer leurs véhicules la veille afin de pouvoir repartir plus facilement le lendemain matin ;
- de créer, au niveau du site internet de la ville, une page spéciale « intempéries » permettant d'informer les Motterains de la situation en leur rappelant les mesures à adopter en cas de neige. Le site pourrait également, par exemple, informer les Motterains sur :
  - l'état du déneigement et les horaires de passages des chasse-neige.
  - la bonne marche des transports en commun ou scolaires.

Le site internet pourrait également abriter une fonctionnalité permettant aux Motterains qui n'auraient pas de véhicules équipés de pouvoir disposer utilement d'un service de covoiturage.

- d'informer les habitants que ce service est à leur disposition par le biais du journal municipal de l'automne.
- de développer l'utilisation de moyens de déneigements alternatifs au sel. Ainsi pourquoi ne pas vous mettre en relation avec la ville suisse de La Chaux de Fond qui a développé un procédé de plaquettes de bois imprégné de fondant routier écologique (annexe 2). Celles ci ont un effet antidérapant et elles favorisent la fonte de la glace. Au contact de la neige, les plaquettes rectangulaires diffusent leur fondant et se fixent, permettant ainsi une bonne accroche.

Ce procédé est intéressant, en 1<sup>er</sup> lieu, par son caractère écologique car la saumure, créée par le sel, est nocive pour l'environnement à forte dose.

De plus, ce procédé apparaît économique à l'usage puisqu'un seul dépôt de plaquettes équivaut à 2 à 3 salages par jour sur une période de 5 jours. Cette réduction des tâches permettrait, en outre, de libérer du personnel.

Enfin, étant donné que la matière 1<sup>ere</sup> est à base de bois, il serait tout à fait concevable que notre ville puisse fabriquer ses plaquettes elle-même et donc ne plus être dépendante d'une quelconque rupture de stock

Il faut aussi noter que les fortes chutes de neiges que nous connaissons constituent, en elles-mêmes, un risque naturel prévisible.  
Il semblerait donc intéressant que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) intègre ce risque climatique.

Ainsi, comme la loi Bachelot du 30 juillet 2003 le précise, les Motterains seraient obligatoirement informés de ce risque, au moins une fois tous les 2ans.

En outre, l'épisode neigeux que nous avons connu reste d'un niveau maîtrisable.  
Mais que se passerait-il si nous étions confrontés à des chutes de neiges d'un niveau supérieur et sur un temps plus long ?  
Comment s'organiserait le secours à la population dans ces conditions ?

Cette éventualité n'est pas à négliger, d'autant que certains météorologues prévoient une période de refroidissement sur les 10-20 prochaines années en raison d'une baisse de l'activité solaire.

Nous proposons que la commune réfléchisse à ce risque potentiel et planifie les moyens à mettre en œuvre pour faire face à ce type de situation;  
Ainsi, à l'instar du DICRIM, nous demandons que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) soit également révisé pour prendre en compte ce risque potentiel.

Avec ces propositions, Monsieur le Maire, nous espérons que « nous serons écoutés et entendus » et nous ferons part aux Motterains de la suite que vous donnerez à notre courrier.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos cordiales salutations

***Pour l'association « Défendre et Servir la Motte »***

**La Présidente**  
Muriel LLANSOLA LLORENS

**Le Vice-président**  
Cédric RICHARD